



CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 15 FÉVRIER 2010

ORDRE DU JOUR

- Appel nominal des conseillers municipaux
 - Désignation du secrétaire de séance
 - Communications du Maire
 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 janvier 2010
-
- 1 - Maison de la vie associative et du citoyen : éléments de programme fonctionnel proposé à l'issue de la concertation menée avec le tissu associatif local.
 - 2 - Habilitation du Maire ou de son représentant à déposer une demande de permis de démolir 27, avenue Gabriel-Péri à Saint-Ouen (93400), en vue de la construction de la Maison de la Vie associative et du citoyen.
 - 3 - Habilitation du Maire ou son représentant à déposer une demande de permis de démolir d'un immeuble sis 33, rue Biron sur le territoire de la Commune de Saint-Ouen (93400).
 - 4 - Convention à intervenir entre la Commune de Saint-Ouen et la caisse d'allocations familiales (C.A.F.) de Seine-Saint-Denis, afin de subventionner des projets d'activités proposés en faveur des jeunes Audoniens ne partant pas en vacances.
 - 5 - Convention à intervenir avec le Centre d'information des femmes et des familles (CIDFF93) afin de favoriser l'accès aux droits des femmes et leur accompagnement.
 - 6 - Convention triennale de coopération culturelle et patrimoniale à intervenir entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la Commune de Saint-Ouen pour la période 2009-2011.
 - 7 - Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Ile-de-France relative à des opérations de valorisation des collections d'art et d'histoire de la Commune de Saint-Ouen, et à la réalisation d'un catalogue d'exposition consacré au peintre audonien Jean Delpech.
 - 8 - Approbation des tarifs des séjours, des projets d'activités, de la participation financière de la Commune et de l'échéancier mensuel de versement pour l'année 2010, dans le cadre de la délégation de service public relative à l'organisation d'activités éducatives, de séjours de vacances et de loisirs pour la population audonienne, assurée par l'Office vacances loisirs (OVL).

- 9 - Exonération de la taxe professionnelle en faveur des librairies labellisées «Librairie indépendante de référence».
- 10 - Compte rendu annuel à la collectivité portant sur le déroulement et sur les comptes de l'année 2008 de l'opération d'aménagement dite «Ouvrard-Villars-Guilux» (O.V.G.).
- 11 - Créations de postes du personnel communal afin de faire face à des besoins occasionnels.
- 12 - Modification de l'état des effectifs du personnel communal au titre de l'année 2010.
- 13 - État des décisions prises par le maire, en application des délibérations n° DL/08/74 du 7 avril 2008 et n° DL/09/108 du 27 avril 2009, dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, du n° DC/09/335 au n° DC/10/10.

Questions diverses

Saint-Ouen, le 9 février 2010

Jacqueline ROUILLON

Maire de Saint-Ouen

Conseillère générale de Seine-Saint-Denis